

[Text]

of the potential hazards of products that they deal with in the workplace; in other words, worker's safety.

Another improvement will allow for the stipulation of different types of conditions on licences. We issue licences on behalf of the minister for various types of activities in Canada which include manufacturing, storage and importation. This will allow us to tailor the licensing system to fit the specific needs of the client.

The final improvement involves the penalty and fine structure. As it exists now, it is no longer seen to be a deterrent. A case in point would be importers of illegal fireworks specifically aimed at children, which pose a hazard to children. We have had many problems with them over the years, and they would much rather face the \$500 or \$1,000 fine in court than to comply. So this new legislation will increase the scope and nature of the fines, which will provide for a deterrent in this capacity.

In summary, the modernization of the Explosives Act will, we feel, provide the platform that is necessary to modernize and update the explosives regulations made pursuant to it. In passing, I might say that we have just been examined by an external panel of industrial experts from across Canada, determining whether or not our legislation impacts negatively on the competitiveness, and we are told that the way in which the explosives industry is regulated in Canada should serve as a model to other regulators. We are quite proud of that, so we hope that this legislation will pass and that we can proceed with the hard work ahead of modernizing the regulations.

Thank you, Mr. Chairman. I am now prepared to answer any questions you might have.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McCulloch. I have first on my list Senator Hastings.

Senator Hastings: Mr. McCulloch, you mentioned that Parliament is giving you authority on this bill in relation to the definition of explosives, and that various "things" can now be included as explosives, and you gave us an example in your opening remarks. When does a "thing" become an explosive? Is there guidelines? Is there criteria, or how do you decide that something is an explosive?

[Traduction]

fiches signalétiques sur la sécurité du matériel, qui vise à avvertir les travailleurs des risques que posent les produits avec lesquels ils sont en contact au travail; autrement dit, il s'agit de la sécurité des travailleurs.

Il y a une autre amélioration qui revient à stipuler les différentes conditions s'attachant aux licences. Nous délivrons au nom du ministre des licences concernant divers types d'activités au Canada, et notamment la fabrication, l'entreposage et l'importation. Nous pourrions ainsi adapter le mécanisme des licences aux besoins précis du client.

La dernière amélioration est celle du barème des pénalités et des amendes. À l'heure actuelle, il n'est plus jugé dissuasif. On peut penser en particulier aux importateurs de pièces de feux d'artifice illégales qui s'adressent spécialement aux enfants et qui présentent un danger pour ces derniers. Nous avons éprouvé de nombreuses difficultés à ce sujet au fil des années, les contrevenants préférant nettement risquer de devoir payer une amende de 500 \$ ou de 1 000 \$ en justice plutôt que de se conformer à la loi. La nouvelle loi va donc étendre le champ d'application et la nature des amendes, ce qui les rendra plus dissuasives.

Pour résumer, la modernisation de la Loi sur les explosifs servira à notre avis de base à la modernisation et à la remise à jour indispensable du règlement sur les explosifs qui en dépend. En passant, je vous signale que notre façon d'opérer vient d'être passée en revue par un groupe indépendant constitué de spécialistes de l'industrie venant de tout le Canada, qui était chargé de préciser dans quelle mesure notre législation avait des effets négatifs sur notre compétitivité, et nous nous sommes faits dire que la réglementation de l'industrie des explosifs au Canada était un modèle dont devraient s'inspirer les responsables de la réglementation dans les autres pays. Nous en sommes très fier et nous espérons que cette loi sera adoptée et que nous pourrions passer ensuite à la tâche ardue qui nous attend, soit celle de moderniser le règlement.

Merci, monsieur le président. Je suis prêt maintenant à répondre à vos questions.

Le président: Merci, M. McCulloch. Le premier sur ma liste est le sénateur Hastings.

Le sénateur Hastings: Monsieur McCulloch, vous avez indiqué que le Parlement, par l'intermédiaire de ce projet de loi, vous conférerait certains pouvoirs sur le plan de la définition des explosifs, et que différentes «choses» peuvent désormais être incluses dans cette définition des explosifs, et vous nous en avez donné un exemple dans votre exposé d'introduction. À partir de quel moment une «chose» devient-elle un explosif? Y a-t-il des lignes directrices? Y a-t-il un critère; comment décidez-vous que quelque chose est un explosif?